

# sur le vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Janvier 2018

numéro  
**65**



**Edito**

Une nouvelle année démarre remettant les compteurs à zéro. Oui, les compteurs à zéro car **rien n'est jamais acquis** dans ce bas monde notamment pour une entreprise, ni les clients, ni le chiffre d'affaires, ni les résultats, ni tout le travail accompli auparavant par chacun d'entre nous.

Que nous réserve 2018 dans le cadre de notre Groupe et par-delà pour vous tous, collaborateurs, au moment où j'écris cet édit je n'en sais rien. En effet, je n'ai (malheureusement) pas de dons de voyance. Par contre, ce que je sais c'est que **la réussite de cette année 2018 est conditionnée par notre comportement tout au long de l'année.**

En effet, il est certain qu'en continuant d'être **professionnel dans notre travail**, qu'en continuant d'être **impliqué dans la vie de notre Groupe**, qu'en continuant d'être sans cesse **à l'écoute de nos clients**, qu'en continuant d'être **engagé dans la politique sécurité** comme nous l'avons été en 2017, il est certain, sans avoir ce don de voyance dont je vous parlais, que cette année 2018 sera une réussite.

Bien sûr, des éléments extérieurs peuvent venir compliquer la donne et il n'en manque pas. Que ce soit la baisse de la consommation de viande due à la campagne que mènent les organisations anti-viande, que ce soit des complications dues au changement de législation européenne sur le détachement qui nous impacte sur le Luxembourg, que ce soit la concurrence qui ne fait pas de cadeau, que ce soit l'environnement économique, tous ces éléments n'auront qu'un **impact limité si nous faisons bien, de façon professionnelle et impliquée notre job.**

Lionel LAURENT  
Dirigeant Groupe

**Comité de rédaction :**

Natalia BUBIENKO - Julie GONZALEZ  
Cyril GRAFF - Lionel LAURENT  
Marc PETRY - Christelle THOMAS

**Conception graphique :**

Julie GONZALEZ

**Impression :**

Prim Service - Metz (57)  
SLV est imprimé en 550 exemplaires

## Dans ce numéro...

*Actu filière*      *Métier Groupe*  
*Contacts sécurité*      *Santé & Sécurité*  
*Parc auto*      *Taxe d'habitation*  
*Site de Production*  
*Actu Groupe*      *Mutualité en Belgique*  
*CE*      *Travailleur handicapé*

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

## Moins de viande mais de meilleure qualité

Moins fréquente et de meilleure qualité, la consommation de viande des Français se veut plus exigeante.

Tandis que 91% des Français déclarent consommer de la viande au moins une fois par semaine, **près d'un Français sur deux (46%) affirme avoir diminué sa consommation**, selon une étude Ipsos, publiée le 21 novembre 2017, réalisée pour l'Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (INTERBEV).

Devenus **plus exigeants sur la qualité** des produits dans leurs assiettes, 89% des Français pensent qu'il faut manger moins de viande, mais de meilleure qualité.

Ce jugement est majoritairement féminin puisque 48% des femmes se disent préoccupées par le critère qualité contre 39% pour les hommes.

À cet effet, 86% des sondés se montrent **confiants vis-à-vis des éleveurs français** qui, selon eux, produisent de la viande qualité.

Une autre étude Ifop de la commission bio d'Interbev publiée en avril 2016 montrait que sept Français sur dix consommaient de la viande biologique, contre 59% en 2015.

Selon l'étude Ipsos, la viande demeure un **plaisir gustatif** essentiellement masculin puisque 79% des hommes en sont friands et déclarent ne pas pouvoir pas s'en passer, contre 68% des femmes.

Par ailleurs, plus de 50% des consommateurs considèrent la viande comme un produit **bon pour la santé**. L'argument est avancé par un homme sur deux et près de six femmes sur dix (59 %).

Selon l'enquête, 3% des Français sont aujourd'hui végétariens et 1% végétaliens.



Source : AFP/Relaxnews

## Le manuel du garçon boucher

Après le succès de « La cuisine, c'est aussi de la chimie », Arthur Le Caisne revient avec un véritable manuel moderne de l'amateur de viande. Il nous livre ici les secrets les mieux gardés des plus grands éleveurs et bouchers, tout en s'appuyant sur les dernières recherches scientifiques.

Des recettes, bien sûr, mais aussi une **mise à l'honneur de l'animal**, des descriptions des races les plus intéressantes, les plus rares ou les plus surprenantes, des **découpes** avec les **morceaux mystérieux** qu'on ne vous présente jamais, tous les **secrets cachés** et enfin révélés : le matériel, les ingrédients, les préparations, les cuissons...

Le tout expliqué avec plus de 500 dessins.



Qu'est ce que la maturation ? On sale et on poivre quand ? Les marinades, ça sert vraiment à quelque chose ? On cuit dans quel plat ? À quelle température ? Le repos après cuisson ça sert vraiment à quelque chose ? Précis, scientifique, bourré d'humour et sans jamais se prendre au sérieux, ce livre va faire tomber à l'eau toutes vos croyances sur la préparation des viandes, et c'est du pur bonheur.

Editions Marabout

# Quels métiers dans le Groupe ?

## CONSEILLER EN PREVENTION



### Philippe SIAD

Philippe SIAD est entré dans le Groupe P.E.A.C.E., au sein de la société INTERMEAT Services, en 2000.

Il est directement placé sous l'autorité de l'Administrateur de la société, à savoir M. Cyril GRAFF.



### Maxime GEORGES

Maxime GEORGES est entré dans le Groupe P.E.A.C.E., au sein de la société VPS, en 2017.

Il est directement placé sous l'autorité de l'Administrateur de la société, à savoir M. Cyril GRAFF.

### **Définition du poste de conseiller en prévention :**

Au sein des différents sites de production, il va animer la politique Sécurité et Santé au Travail du Groupe, détecter les risques, et proposer des solutions en matière de prévention.

### **Activités principales :**

- Procéder à différents contrôles sur les sites de production : EPI, habilitations machines, livrets Hygiène et Sécurité...
- Il veille au respect des règles élémentaires en matière d'hygiène et de sécurité
- Il propose des solutions pour palier aux différents risques professionnels que peuvent rencontrer nos collaborateurs
- Il assure la bonne application de la politique Sécurité et Santé au Travail du Groupe

### **Connaissances :**

- Connaissance des Equipements de Protection Individuels selon les différents postes de travail
- Connaissance des règles d'hygiène et des principes de nettoyage/désinfection
- Connaissance de la réglementation en matière de Sécurité et Santé au Travail
- Connaissance de la politique Sécurité et Santé au Travail en vigueur au sein du Groupe
- Connaissance des techniques de formation, de sensibilisation des équipes de travail et des Responsables

### **Savoir-faire :**

- Suit l'état des EPI et les renouvelle en cas de besoin (usure, casse...)
- Sait identifier une situation à risque et propose une action corrective et préventive
- Adapte ses modes opératoires en fonction du public rencontré
- Veille à maintenir un niveau optimal de sécurité pour les collaborateurs de notre Groupe
- Réalise les opérations de formation et de sensibilisation auprès de nos équipes
- Assure un rôle de conseil auprès de la Direction dans les domaines de la Sécurité et la Santé au Travail
- Participe à l'évaluation des risques professionnels et à l'analyse des causes qui ont entraîné un accident ou une maladie professionnelle
- Participe à la rédaction du plan annuel de prévention et d'actions

# Sécurité & Santé au Travail

## Animation de la sécurité au quotidien

Une politique sécurité se doit d'être « animée », toujours en mouvement, « vivre » en quelque sorte.

En effet, il y a une base de règles, de bonnes pratiques, de consignes, mais il faut que toute cette base soit « mise en mouvement », et soit **relayée au quotidien** sur nos différents lieux et postes de travail.

Pour animer cet ensemble, plusieurs techniques existent : causeries sécurité, affichage, challenge d'entreprises, concours...

Quoi qu'il en soit, il est important et même primordial que des contacts entre collaborateurs, à propos de la sécurité, aient lieu chaque jour : les collaborateurs en question sont alors **pleinement impliqués** dans la démarche sécurité et santé au travail mise en place, et la **conscience de la sécurité** sera particulièrement élevée.

L'attitude face à la sécurité se doit également d'être **positive**. Dans cette configuration, les règles de sécurité ne seront plus vécues comme une contrainte, ou comme imposées, mais les collaborateurs seront encouragés et motivés à identifier eux-mêmes les comportements à risque et les comportements prudents.

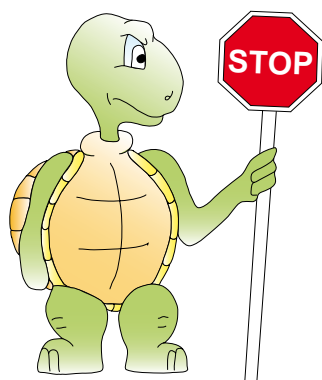
Nous essayons de mettre en place cette culture positive de la sécurité au quotidien sur nos différents sites de production. Il est important que chacun se sente impliqué dans cette démarche, et que chacun puisse amener sa pierre à l'édifice, car comme vous le savez, « la sécurité, c'est l'affaire de tous ! ».

Ce type de démarche participative donne clairement de **très bons résultats et crée une émulation au sein des équipes de travail**. Nous allons continuer à véhiculer cela au travers de nos actions quotidiennes, mais aussi via les formations de nos responsables, sur les sujets qui nous concernent directement : la prévention sur machine, les blessures par tiers, le risque TMS, le bon usage des EPI...

« Partageons la notion de risque »

### Checklist pour une culture de sécurité générative

- Aborder les travailleurs de manière positive
- Stimuler les comportements attentifs à la sécurité
- La sécurité à l'ordre du jour au quotidien
- Tirer leçon des erreurs et les signaler
- Un leadership conscient
- Ne travailler qu'en toute sécurité
- La voix du travailleur compte



## Bilan de l'année

Comme vous pouvez le constater sur la page ci-contre, **les résultats sécurité en termes d'accidents de travail déclarés sur l'année 2017 ne sont pas à la hauteur des résultats que nous connaissions depuis quelques années maintenant.**

Des enseignements sont à tirer de ces résultats, et les actions correctives et préventives seront d'application dès le début de l'année 2018 : nous vous demandons d'ores et déjà la plus grande attention et la plus grande vigilance lors de votre activité : ne faites rien qui sorte des procédures techniques et/ou sécurité en place, il en va de votre propre sécurité et de celle de vos collègues.

Marc  
00 33 6 80 46 96 06  
[securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com)



# Sécurité & Santé au Travail



**Cyril GRAFF**

Administrateur Délégué INTERMEAT Services  
Administrateur Délégué VPS

Les fêtes de fin d'année passées il nous faut penser à bien débiter cette nouvelle année 2018 avec son lot de bonnes intentions pour les uns voire de bonnes résolutions pour les autres. **Commencer par la sécurité, et plus précisément la sécurité routière ? Pourquoi pas ?**

En 2016, il a été enregistré sur la France, 359 personnes décédées sur le trajet domicile / travail. Les conduites à risque au volant ne sont pas éliminées et les comportements n'évoluent guère, bien au contraire. Il suffit de bien regarder les voitures que l'on suit ou que l'on dépasse, pour se rendre compte

## Le mot SECURITE de la Direction Groupe

qu'une part grandissante de conducteurs(trices) utilisent leur téléphone en conduisant. Le dernier smartphone en main : ils écrivent des sms, likent sur Facebook, s'affichent sur Snapchat, s'interpellent sur WhatsApp, Twittent en direct... Pour quoi faire ? Pour répondre à quelle urgence ? Pour débloquer quelle situation inextricable ?

Alors pourquoi ne pas utiliser l'application de la sécurité routière **#mode conduite#**, à télécharger dans l'APPLE STORE ou GOOGLE PLAY ou sur <http://www.securite-routiere.gouv.fr> ou <http://www.routeplussure.fr>



Je voulais aussi faire un bref aparté sur le **nombre croissant de PV que nous recevons**. En 2017, nous en avons réceptionné une quarantaine pour excès de vitesse, dont plus de la moitié concerne des excès de vitesse

supérieurs à 20 km/h. Cela est le signe manifeste de **comportements inappropriés** aux volants des véhicules de co-voiturage mis à disposition de notre personnel. Nous vous rappelons que nous suivons les nouvelles règles en vigueur et que nous transmettons systématiquement les coordonnées des contrevenants. Nous ne pouvons pas, avec la politique sécurité mise en place depuis deux décennies, accepter de tels comportements de la part de nos conducteurs.

Je vous rappelle que vous pouvez nous signaler tout comportement à risque lié à votre activité professionnelle au sein de notre Groupe par mail : [securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com), votre anonymat sera garanti si vous le souhaitez. Vous pouvez également joindre, à heures raisonnables et quand vous n'êtes pas au volant, Marc PETRY.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une belle année 2018, toute en sécurité, aussi bien sur la route, sur votre lieu de travail et à la maison avec vos proches.

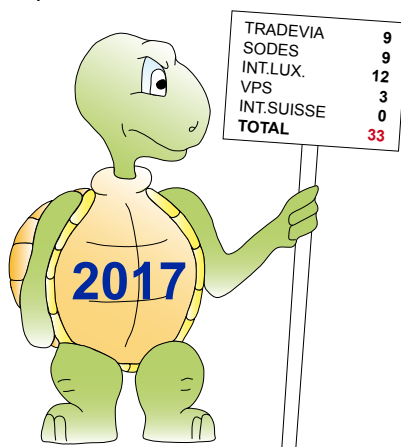
## Trimestre 4 - 2017

(au 31 décembre 2017)

### Commentaires par société



Nous avons déclaré un total de **9 AT sur 2017**, dont 1 accident de trajet. Ces résultats ne sont pas en corrélation avec une application stricte de notre politique SST : il y aura notamment des **actions spécifiques mises en place en 2018 auprès d'un site de production**, ainsi qu'une sensibilisation générale au risque machine.



Nous avons déclaré un total de **9 AT sur 2017**, ce qui n'est clairement pas le reflet de notre politique Sécurité et Santé au Travail, surtout au vu des effectifs de cette structure : **un gros travail sera à fournir en 2018** pour maîtriser les risques et être plus rigoureux dans l'application de notre politique de prévention des risques !



Nous avons déclaré un total de **3 AT sur 2017**. Ce sont de **bons résultats** qui se sont notamment maintenu à un très bon niveau sur l'ensemble du 2ème semestre (0 AT sur cette période), de bon augure pour aborder 2018 dans les meilleures conditions de sécurité qui soient !



Nous avons déclaré un total de **12 accidents de travail sur l'année 2017**, dont 1 accident de trajet. Il y aura **un gros travail à fournir sur un site de production en particulier**, qui cumule à lui seul 6 accidents de travail sur l'année 2017.



INTERMEAT Services Suisse : nous n'avons **pas déclaré d'AT** sur 2017.

Nous sommes à votre écoute :

Cyril GRAFF: 00 352 691 272 630

Marc PETRY: 00 33 6 80 46 96 06

[securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com)

Merci de votre participation.

## Les acteurs de notre politique SST

Vous le savez, nous disposons au sein du Groupe P.E.A.C.E. d'une **politique Sécurité et Santé au Travail forte**, et celle-ci est animée au quotidien par **plusieurs acteurs qui en sont des éléments clés** :

- **Les Conseillers en Prévention de niveau 3 (Belgique)** : Cyril GRAFF, Maxime GEORGES, Philippe SIAD et Marc PETRY.

- **Les Travailleurs Désignés (Luxembourg)** : Cyril GRAFF, Rudi GEORGES, Maxime GEORGES et Marc PETRY.

Ils sont les interlocuteurs à contacter pour toute demande, information, formation ou action en matière de sécurité au travail.

Vous pouvez, et vous devez **vous appuyer sur leurs compétences et leurs connaissances** en la matière afin de travailler dans les meilleures conditions de sécurité.

Vous pouvez notamment faire appel à eux en cas de problème constaté sur une installation (machine, local...), pour une demande en matière d'EPI (commande, remplacement, adaptation...), pour une intervention auprès d'un de nos clients, une action de sensibilisation ou de formation (habilitation machine, formation hygiène, affûtage affilage, risques professionnels...).



Cyril GRAFF  
00 352 691 272 630  
[cgraiff@groupe-peace.com](mailto:cgraiff@groupe-peace.com)



Rudi GEORGES  
00 352 691 166 502  
[rgeorges@groupe-peace.com](mailto:rgeorges@groupe-peace.com)



Maxime GEORGES  
00 352 691 166 503  
[mgeorges@groupe-peace.com](mailto:mgeorges@groupe-peace.com)



Philippe SIAD  
00 33 6 14 87 10 84  
[psiad@groupe-peace.com](mailto:psiad@groupe-peace.com)



Marc PETRY  
00 33 6 80 46 96 06  
[mpetry@groupe-peace.com](mailto:mpetry@groupe-peace.com)

Nous tenons à féliciter Messieurs Maxime GEORGES et Philippe SIAD pour leur réussite en 2017 à la formation et à l'examen de Conseiller en Prévention de niveau 3. Ils viennent ainsi renforcer le Service Sécurité et pourront multiplier les actions de prévention sur nos différents sites de production.

## Prime de parrainage

Pour obtenir la prime de parrainage d'un montant de 150€, il ne suffit pas de faire entrer un nouveau salarié dans l'entreprise. En effet pour que cette prime soit effective, **la personne parrainée doit avoir 3 mois d'ancienneté.**

Ex : si vous parrainez un salarié au 1er janvier de l'année, il faut que celui-ci soit toujours présent au 1er avril pour bénéficier de la prime.

Il est primordial pour obtenir cette prime d'**inscrire vos nom et prénom dans la case « parrain » sur la fiche de recrutement lors de l'embauche du nouveau salarié.**

# CE, DP, Actions sociales



Comme chaque année le CE TRADEVIA vous propose d'adhérer aux avantages de l'organisme INTERCEA en échange d'une participation de 5€. Cette carte nominative vous permet d'accéder à plus de 15 000 offres partout en France !!

## Les meilleurs tarifs en matière de culture, loisirs, sorties, vacances au quotidien :

- Les cinémas : Kinépolis, Gaumont, UGC...
- Les parcs d'attractions : Disneyland Paris, Parc Astérix, Europapark...
- Les thermes : Villa Pompei, Thermapolis, Vittel SPA...
- Les parcs animaliers : Zoo d'Amnéville, Aquarium de La Rochelle, Marineland...
- Les bons cadeaux : Cora, Aubert, Decathlon...

Mais aussi les partenaires vacances : Belambra clubs, VVF Villages...

### **Le tout à prix préférentiel !**

#### Quelques exemples de tarifs 2017 :

- Kinépolis : 6,75€ au lieu de 11,70€
- Europapark : 40,50€ au lieu de 47€
- Marineland : 27€ au lieu de 39€
- Parc Astérix : 39€ au lieu de 49€
- Zooparc de Beauval : 24€ au lieu de 29€

N'hésitez à prendre contact avec le CE TRADEVIA pour demander votre bulletin d'adhésion.

## Colis de Noël



Après les régions Grand-Est et Occitanie, nous avons décidé cette année de vous faire découvrir les **saveurs de la Bretagne** avec notre partenaire LA TRINITAINE. En espérant que ce colis NOEL 2017 comblera les appétits des petits gourmands comme des grands !!!

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et suggestions sur le site Internet du CE [ce.groupe-peace.com](http://ce.groupe-peace.com)



Cette année votre comité d'entreprise, en partenariat avec Tohapi vous propose une offre de plus de 280 campings en France, Corse, Espagne, Italie et Croatie !

**Vous pouvez bénéficier dès à présent d'une semaine en basse saison en mobil-home à partir de 154€ et d'un tarif préférentiel en haute saison.**

N'hésitez pas à consulter le catalogue en ligne sur le site [www.tohapi.fr](http://www.tohapi.fr)

Si vous êtes intéressé et pour tout renseignement, merci de contacter Sandrine ANTOINE, CE TRADEVIA au 03 87 64 62 41.

## Réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale

La loi de finances instaure une modification d'imposition de la taxe d'habitation en 2018 :

- La taxe d'habitation sera supprimée pour 80% des Français.
- Pour les Français concernés, le montant de la taxe d'habitation diminuera progressivement pendant 3 ans sous forme de dégrèvement : elle baissera de 30% dès 2018, 65% en 2019 et ne sera plus due au titre de la résidence principale en 2020.
- Cette mesure sera effective en fonction du revenu fiscal de référence de l'année précédente.

Le tableau ci-contre donne, jusqu'à un quotient familial de 5 parts, les limites d'application du dégrèvement.

### Exemple :

- Un contribuable célibataire vivant seul et ayant à sa charge exclusive un enfant mineur (quotient familial : 2 parts) bénéficiera du dégrèvement si son revenu fiscal de référence n'excède pas 45 000€.
- Pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune ayant trois enfants mineurs à charge (quotient familial : 4 parts), le dégrèvement sera appliqué si le revenu fiscal de référence du foyer ne dépasse pas 69 000 €.

Quotient familial	Montant du revenu fiscal de référence
1 part	28 000 €
1,5 part	36 500 €
2 parts	45 000 €
2,5 parts	51 000 €
3 parts	57 000 €
3,5 parts	63 000 €
4 parts	69 000 €
4,5 parts	75 000 €
5 parts	81 000 €

Le dégrèvement sera appliqué d'office par l'administration sur l'avis d'imposition de la taxe d'habitation 2018.

## Pourquoi se faire reconnaître travailleur handicapé ?

### Le principe

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap un statut leur permettant de bénéficier d'**aides spécifiques**. Elle peut intervenir à l'embauche, en cours d'emploi ou en recherche d'emploi.

Demander cette reconnaissance, c'est faire reconnaître officiellement par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) son aptitude au travail en fonction de ses capacités liées au handicap.

### Qui est concerné ?

« Toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques » (loi sur le handicap du 11/02/15).

### Comment ça marche ?

Pour obtenir ce statut, il faut en faire la demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre lieu de résidence. Ce statut est accordé pour une période définie (entre 1 an et 5 ans) et **doit être renouvelé**.



### Quels avantages ?

Etre reconnu travailleur handicapé vous permet de bénéficier d'aides parmi lesquelles : des aides financières de l'Agefiph, des conseillers spécialisés dans l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, des stages de réadaptation, de rééducation ou de formation professionnelle, etc.

### Pourquoi il est important d'en parler à votre employeur ?

Depuis la loi du 10/07/87, les entreprises privées, publiques et administrations de 20 salariés et plus, sont tenues d'employer des personnes handicapées, à hauteur de 6% de leurs effectifs. Les employeurs ne respectant pas ce

dispositif doivent verser une contribution financière à l'Agefiph.

Le fait d'en parler à votre employeur lui permettra de bénéficier d'aides financières de l'Etat et éventuellement de la Région afin de favoriser l'embauche, l'aménagement du poste de travail, l'accompagnement ou le maintien dans l'emploi et/ou de diminuer, voire d'annuler le versement de la contribution Agefiph.

Pour toute question, contactez les RH :  
00 33 3 87 64 67 14



# Branche viande Bénélux INTERMEAT – VPS

## Mutualité en Belgique



La législation belge prévoit que tout salarié prestant en Belgique doit s'affilier auprès d'une mutualité. Cette disposition est mentionnée dans la note d'information que vous avez reçue lors de votre embauche.

Les mutualités sont les organismes de redistribution et d'assurance en matière de santé (maladie, accident, prévention...). **Le principal rôle des mutualités en Belgique est d'assurer un remboursement partiel des frais médicaux et de santé pour le salarié sur le territoire belge uniquement, et de donner un complément financier en cas d'incapacité de travail.**

La mutualité a également un rôle social et peut, sous certaines conditions, offrir des services ou avantages divers (prise en charge des frais d'adhésion à des clubs sportifs pour vos enfants, etc.).

Attention, **s'inscrire à une mutualité en Belgique ne remplace pas votre mutuelle en France.** Vous devez donc conserver votre mutuelle française si vous en avez une. La mutualité belge indemnise l'incapacité de travail et vos frais de santé dès lors que vous vous faites soigner en Belgique. La mutuelle en France indemnise vos frais de santé en complément de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) dès lors que vous vous faites soigner en France.

Lors de votre inscription à la mutualité en Belgique, celle-ci vous enverra dans un délai de 3 à 4 semaines un **formulaire S1**. Ce formulaire est à remettre dans les plus brefs délais à votre CPAM afin de faire valoir vos droits dans les deux pays.

Afin de faciliter vos démarches, Intermeat Services a mis en place un contrat auprès de la Mutualité Chrétienne. Si vous n'avez pas encore accompli cette formalité, appelez le bureau au 00 352 52 30 37 qui vous fera parvenir la demande d'affiliation ainsi que les garanties, et se chargera de l'envoi de votre dossier auprès de la mutualité.

Pour les salariés VPS, un contrat a été mis en place auprès de Solidararis. Pour vous accompagner, n'hésitez pas à contacter Cécile au 00 352 52 30 37 28.



## Questionnaire relatif à l'impôt

Mi-décembre, les services administratifs vous ont fait parvenir, comme chaque année, le questionnaire relatif à l'impôt.

Nous attirons votre attention sur **l'importance de bien remplir et nous retourner ce document, accompagné des justificatifs demandés** (seulement en cas de changement de situation).

Les informations nécessaires concernant les personnes à charge et les conditions de ressources à respecter sont mentionnées sur le questionnaire.

Ces données nous sont nécessaires pour calculer au plus juste la retenue mensuelle du précompte professionnel en Belgique.

## Conditions de versement des acomptes

La législation belge prévoit le **versement de la rémunération en deux temps et à intervalles réguliers** en ce qui concerne les ouvriers. L'acompte correspond approximativement à la rémunération due pour les deux premières semaines de présence du mois.

### Cas particuliers :

- Ouvrier en maladie et indemnisé par l'employeur dans le cadre du salaire garanti : acompte versé.
- Ouvrier en congés payés : acompte non versé. Le salarié est indemnisé par le pécule vacances octroyé par la Caisse de Congés Payés de l'Alimentation Belge.
- Ouvrier en absence ne donnant pas droit à un maintien de salaire (absence non autorisée, congé sans solde, maladie à charge de la mutualité) : acompte non versé.

Pour toute question, renseignez-vous en premier lieu auprès de votre responsable de site et ensuite auprès des services administratifs.

## Sprint final

Une fin d'année sous forme de sprint chez CESATEC avec beaucoup de clients à livrer avant les fêtes, notamment une importante commande (plus de 300 pièces) de la RATP dans la gamme de signaux en aluminium qui iront équiper le réseau francilien.

Cette année encore, la capacité de nos équipes à proposer des **solutions sur-mesure** a permis à CESATEC de travailler sur de nombreux projets : signaux et boîtiers secours spécifiques pour tramway, système d'alerte piéton, etc. Outre le fait de créer des systèmes de signalisation complexes, il a également fallu s'adapter aux niveaux de sécurité toujours plus drastiques et aux nouvelles fonctionnalités attendues. Un challenge qui a été relevé avec succès et qui prouve une nouvelle fois le **savoir-faire** de notre société.

Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur [www.cesatec.fr](http://www.cesatec.fr)



## Parc Auto

### Envoi des contraventions par SMS

En cas de réception par les services administratifs d'un PV concernant un véhicule de collaborateur, le titulaire du véhicule concerné sera désormais averti par SMS. En l'absence de réponse, le montant du procès verbal sera automatiquement déduit du salaire du **premier conducteur** du véhicule.

Il est donc très important d'**avertir Rudi GEORGES en cas de changement de numéro de téléphone**, sans quoi il ne pourra vous contacter.

### Rappel

En cas d'accident, si le véhicule est immobilisé, les conducteurs doivent avoir sur eux une **carte visa afin d'avoir un véhicule de remplacement**. Sans cela il ne sera pas possible d'en avoir un. A noter que la carte ne sert pas pour un débit mais uniquement pour la garantie.



Rudi GEORGES  
00 352 691 166 502  
[rgeorges@groupe-peace.com](mailto:rgeorges@groupe-peace.com)

## Heureux événements



### ■ Carnet rose

- Ana DELEFOSSE est née le 7 octobre 2017,
- Louane LEFORT est née le 15 novembre 2017,
- José Miguel WEBLER VALERIANO est né le 16 novembre 2017.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

### ■ Carnet blanc

- Alexandra MAGAUD et Yann TARDY se sont dit «oui» le 30 septembre 2017.

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés !

Partagez vos heureux événements en envoyant vos faire-parts (naissance ou mariage) pour la prochaine lettre Sur Le Vif : [redaction-slv@groupe-peace.com](mailto:redaction-slv@groupe-peace.com)

## Site de Production



Notre client :



De Keyser

(Oudenaarde - Belgique)

Notre équipe :



Responsable : Christan NOWAKOWSKI

Effectif moyen : 5 personnes

Type de production : désossage et parage de jambons

Volume hebdomadaire : 2 500 jambons

## Concours dessin

Et les gagnants sont...

Tom DARDENNE



Ky Hen PHOU



Merci de votre participation, et bravo pour vos beaux dessins !

Vous recevrez bientôt votre hand-spinner siglé P.E.A.C.E. !